



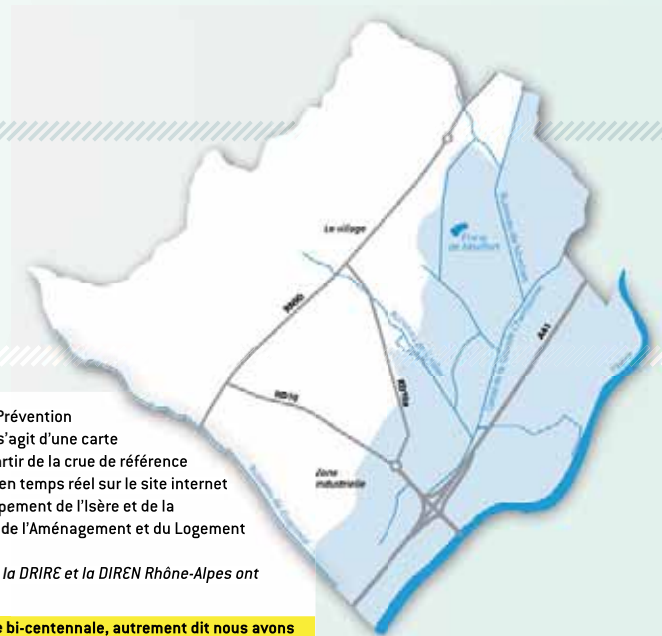
LES INONDATIONS DE PLAINE

Lorsque des pluies abondantes surviennent, le débit des rivières augmente et peut entraîner le débordement des eaux dans les plaines.

Cette cartographie est issue du Plan de Prévention du Risque Inondation (lire en page 5). Il s'agit d'une carte s'appliquant à la globalité de l'Isère, à partir de la crue de référence de novembre 1859. Elle est consultable en temps réel sur le site internet de la Direction Départementale de l'Équipement de l'Isère et de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Rhône-Alpes et en mairie.

N.D.L.R. Depuis le 1^{er} juillet 2009, la DRE, la DRIRE et la DIREN Rhône-Alpes ont fusionné pour former la DREAL.

N.B. Cette crue de référence est une crue bi-centennale, autrement dit nous avons une probabilité sur 200 qu'elle survienne chaque année.



Sur la commune

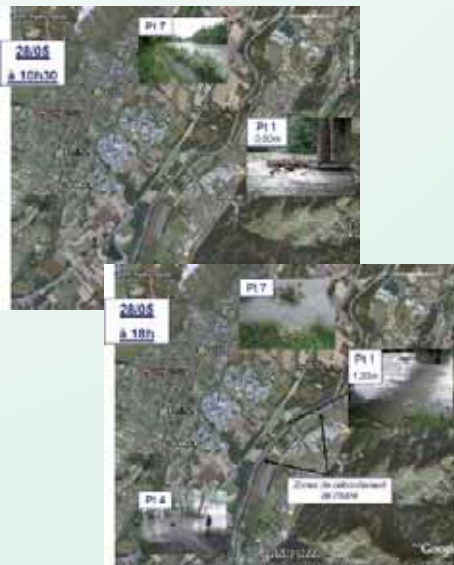
Les inondations de l'Isère sont caractérisées soit, par le débordement ou la rupture de digues, soit par la remontée de la nappe phréatique.

A Crolles, les inondations peuvent également provenir du **canal de la Grande Chantourne***, lorsque celui-ci est saturé et que l'eau ne peut plus s'écouler dans l'Isère.

Une partie des terrains de la plaine et du Rafour est considérée comme inondable.

Fontes des neiges, violents orages ou ruptures de digues de l'Isère, ont causé par le passé de nombreuses inondations de la plaine agricole entre le village et l'A41.

Pour plus d'information, consultez le site internet de la commune : www.ville-crolles.fr



Lors de crue de l'Isère, les services techniques surveillent la montée des eaux et réalisent des relevés sur différents points tout au long de l'événement. (ici le 28 mai 2009)

La prévention

➔ Ce que fait l'Etat

Crolles est soumise au **Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)** élaboré par la préfecture, en raison du risque d'inondation par l'Isère (lire en page 5). Ce plan évoluera suite aux aménagements des rives de l'Isère que va entreprendre le Symbhi (lire en page 9).

Par ailleurs, le **Service de Prévision des Crues (SPC) Alpes du Nord** a en charge l'annonce et la prévision des crues sur l'Isère entre Pontcharra et le Rhône. Il fait partie des 22 SPC qui couvrent le territoire national et a la charge d'élaborer la carte de vigilance "crues". Ce service est rattaché à la Direction Départementale de l'Équipement de l'Isère à Grenoble.

Le SPC Alpes du Nord élabore deux fois par jour un bulletin de situation sur ces tronçons à partir des informations de Météo France et des informations des hydrologues collectées par le service, dans le but de faire une prévision de crue a minima pour les prochaines 24 heures.

* La Grande Chantourne est un canal qui draine les eaux des torrents et ruisseaux s'écoulant par les fossés de la plaine et qui se jette dans l'Isère. Elle longe l'autoroute.

→ Ce que fait la commune

Afin de prévenir le risque d'inondation dans la plaine, la commune, en collaboration avec l'association syndicale des digues et canaux de l'Isère, nettoie et débroussaie très régulièrement les fossés qui permettent que les eaux s'écoulent plus facilement jusqu'à l'Isère.



Les bassins de rétention permettent de stocker le trop plein d'eau en cas de fortes pluies.

Par ailleurs, en cas de fortes pluies, la **saturation des sols** entraîne un ruissellement de l'eau en surface qui engendre un risque d'inondation. C'est pourquoi la commune veille à lutter contre l'imperméabilisation des sols, en choisissant des revêtements minéraux perméables comme pour le parking du gymnase Guy Bolès,

en créant des bassins de rétention qui, en cas de gros orages, permettent de stocker le trop plein d'eau ou encore en créant des réservoirs diffus (fossés végétalisés qui bordent le gymnase, par exemple).

Enfin, le maire a mis en place une astreinte municipale : 24h/24, un agent des services techniques assure une mission de surveillance des ruisseaux. En cas de pluies abondantes, cette surveillance est renforcée.



Schéma des travaux de protection prévus par le SYMBHI.

→ Ce que fait le SYMBHI

Des travaux de protection importants sont prévus dans le projet départemental Isère Amont confié par le Conseil Général au Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI). Il s'agit de redonner à l'Isère plus d'espace grâce aux principes des "champs d'inondations contrôlées" et ainsi de mieux protéger les populations contre les inondations.

→ Ce que fait l'Association des Dignes Bresson - St Ismier

Afin de protéger les populations contre les inondations, l'Isère est endiguée dans la plaine du Grésivaudan. L'Association des Dignes Bresson-St Ismier est chargée de la surveillance et de la réalisation des travaux nécessaires à leur entretien. Ceci explique que les habitants des zones inondables (bas de Crolles : ce sont toutes les propriétés en dessous de la D1090) sont assujettis à une taxe prélevée par ce syndicat.

LES CONSIGNES SPÉCIFIQUES

Les débordements de l'Isère sont anticipés par le service départemental de prévision des crues. Ce délai permet à la cellule de prévention des risques d'informer et de mettre en place un dispositif adapté.



Dès l'alerte, à l'intérieur d'un logement, montez à l'étage. Occultez toutes les ouvertures en rez-de-chaussée



et surélevez les objets sensibles à l'eau.

Coupez les réseaux de gaz et d'électricité.

A l'extérieur, gagnez les hauteurs et ne vous approchez pas du cours d'eau.

Après l'événement, si votre installation a été inondée, faites venir un professionnel.

+ Reportez-vous aux consignes générales au dos de cette plaquette